2. LE MARCHÉ DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT : QUELQUES DÉFINITIONS ET OBSERVATIONS

Le marché de la protection de l'environnement présente certaines caractéristiques particulières importantes qu'il est préférable de discuter avant d'aborder les études de marché. Nous traiterons ici de trois points spécifiques.

 L'expression «protection de l'environnement» a plusieurs significations. Le présent rapport met l'accent sur l'aspect ingénierie et sur les aspects techniques de la prévention et du contrôle de la pollution.

Les termes «environnement» et «protection de l'environnement» sont employés de nombreuses façons. Pour certains, la «protection de l'environnement» fait allusion en particulier aux émissions toxiques et dangereuses des activités industrielles et des activités du secteur public; pour d'autres, cette définition englobe également des questions telles que les problèmes d'agression sonore et les questions de santé et de sécurité au travail; d'autres encore ajoutent à ces problèmes des préoccupations concernant les parcs, la préservation des espèces menacées et le contrôle des aspects négatifs de l'urbanisation; enfin, il est de plus en plus question d'une tendance générale au «verdissement»; à cet égard, l'étiquetage des produits alimentaires et le boycottage de certains produits par les consommateurs constituent des exemples de protection de l'environnement.

Toutes ces notions de protection de l'environnement partagent un fondement commun, mais ce fondement est si large et diffus qu'il ne permet guère d'établir une planification commerciale pratique. Ainsi, les marchés de la planification urbaine sont pratiquement sans rapport avec ceux de la désulfurisation des effluents gazeux ou de la recherche-développement en études de procédés visant à réduire les déchets.

Pour les fins de planification opérationnelle, cette large notion de protection de l'environnement doit être précisée. Le présent rapport porte principalement

sur les marchés de l'ingénierie et sur les marchés techniques associés à la réduction et au contrôle de la pollution dans les secteurs industriels et dans le secteur public. Cela comprend la recherche fondamentale visant la prévention de la pollution, ainsi que les marchés traditionnels du contrôle de pollution au point de rejet.

2. L'industrie de la protection de l'environnement est tributaire des réglementations.

Nous entendons par «industrie de la protection de l'environnement» toutes les entreprises, y compris les entreprises réglementées, qui dépensent ou reçoivent de l'argent pour respecter des objectifs de protection de l'environnement.

Cette industrie est conditionnée par un facteur principal : les réglementations gouvernementales. Cette réalité a des conséquences importantes.

La première de ces conséquences est que les industries de protection de l'environnement doivent normalement être particulièrement fortes dans les juridictions soumises aux régimes les plus forts de protection de l'environnement.

La seconde conséquence est que le marché des produits et services de protection de l'environnement est un marché risqué. Jusqu'à présent, les mesures prises par les gouvernements occidentaux pour protéger l'environnement ont pris beaucoup de temps à être exécutées, et ont fréquemment accepté des exceptions aux règles. Cela signifie qu'il peut être risqué de supposer qu'une réglementation particulière (par exemple, pour imposer une nouvelle technologie ou un nouveau procédé de contrôle) va immédiatement ouvrir un nouveau marché. Le marché peut prendre des années à se développer; dans certains cas, il peut prendre si longtemps que de nouveaux procédés ou produits remplacent ceux qui faisaient l'objet du contrôle à l'origine.